

Témoignage de Jérôme Ndiho sur Mirerekano Paul

@rib News, 19/10/2009 Mirerekano Paul Témoignages Par Jérôme NDIHO Bujumbura, le 19 octobre 2009 Plusieurs témoignages soutiennent que MIREREKANO Paul est entré dans l'histoire du Burundi en 1957 quand les indépendantistes Swahili de Buyenzi ont placé à la tête de leur mouvement, devenant ainsi le Président de l'Union Nationale du Ruanda-Urundi (UNARU). C'est ce qu'on lit dans le livre Burundi, Terre des Héros non chantés p.43 écrit par Herménégilde NIYONZIMA, un des auteurs qui ont écrit sur MIREREKANO. Mr NIYONZIMA de poursuivre en soulignant que MIREREKANO a réussi à convaincre les membres de l'UNARU pour qu'ils changent l'appellation de l'UNARU en UPRONA, Union pour le Progrès National car il était au courant de l'intention des Belges qui envisageaient séparer le Rwanda du Burundi. C'est ainsi qu'est né l'UPRONA et que donc MIREREKANO Paul en était le premier président.

Né d'une famille paysanne Hutu à Kavumu, Bugarama de Muramvya, au début des années 1920, Paul MIREREKANO est illustré, en outre, par « sa lutte pour l'émancipation des masses paysannes et la démocratie, en plus de son combat pour l'indépendance nationale », comme on peut le lire dans la Voie du Progrès du MEPROBA, le Flambeau de la Révolution de l'UBU et le Memorandum du FRODEBU ainsi que sur le site web www.arib.info. Le 4^e paragraphe de la lettre N°42/05057/CAB du 25 juillet 1955 rédigée par le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge et Gouverneur du Ruanda-Urundi, Mr Jean-Paul HAROY, à son chef le Gouverneur Général du Congo Belge basé à Léopoldville, signale que MIREREKANO était « titulaire de la carte de mérite civique et membre du Conseil du Pays de l'Urundi ». Face aux menaces de Jean-Paul HAROY qui tentait de empêcher de lutter pour l'Indépendance immédiate, MIREREKANO demanda et obtint de ses militants que le Prince RWAGASORE Louis devienne le Président de l'UPRONA. Il les a fait comprendre que le Prince RWAGASORE était inattaquable en tant que fils du Roi. Ceci n'a pas empêché que Mr HAROY commandite la mort du Prince le 13 octobre 1961. Cette cession de la présidence de l'UPRONA par MIREREKANO à RWAGASORE a été longuement évoquée par l'Historien Léon MANWANGARI lors des débats sur l'Indépendance diffusés par les radios RTNB, Isanganiro et Bonesha FM en juillet 2006. Il qualifiait MIREREKANO de véritable fondateur du parti UPRONA. Ces propos sont confirmés par le Professeur NSANZE Augustin, l'actuel Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale dans son livre intitulé Burundi, Le passé au présent, Une démocratie tribalisée (1956-66) pp.103-133. Apportant le même témoignage à propos de cette cession, Mr NIYONZIMA, auteur du livre cité plus haut, la justifie par le fait que le Prince RWAGASORE était un ami personnel de MIREREKANO. Au demeurant, cet auteur confirme que MIREREKANO et ses militants croyaient que « les colons belges ne pouvaient pas persécuter le Prince RWAGASORE comme ils le feraient pour un leader ordinaire ». Mr NIYONZIMA de poursuivre : « Une autre certitude est que quand RWAGASORE a commencé à parler publiquement de l'UPRONA, il était avec MIREREKANO devant la cathédrale Régina Mundi, après la dernière messe du dimanche ». Cet événement est confirmé par le Professeur Evariste NGAYIMPENDA, auteur du livre Histoire du Conflit politico-ethnique Burundais - Les Premières Marches du Calvaire (1960-1973) p.147, en ces termes : « Lorsque le Prince Rwagasore lance officiellement l'UPRONA, Mirerekano est à ses côtés ». Selon l'auteur NIYONZIMA dans le livre cité plus haut, J.P. HAROY en a été très fâché, et les jours qui ont suivi, RWAGASORE a été envoyé en prison à Rumonge ». Dans le site web www.arib.info, le Parlementaire burundais de la Communauté Est Africaine, l'Honorable NDARUBAGIYE Léonce ajoute que « ce sont principalement les fonds personnels de Paul Mirerekano qui alimentèrent les caisses de l'Uprona à sa naissance, avant que Mwalimu Nyerere et un homme d'affaires (…) ne prirent la relève pour financer ce parti nationaliste que fut l'Uprona ». Quant au sort de MIREREKANO, J.P HAROY avait déjà décidé de l'éloigner du Burundi, avant l'emprisonnement du Prince Rwagasore, en l'envoyant travailler à Ruhengeri au Rwanda. Selon L. MANWANGARI qui a évoqué cette mesure d'éloignement dans les radios citées plus haut, « MIREREKANO, a vite compris que les Colons belges voulaient l'écartier de la politique du Burundi. Il a, dès lors, démissionné de l'administration coloniale belge pour occuper de ses propres affaires, notamment les cultures maraîchères et il a vulgarisées à partir de Bugarama, province Muramvya ». Abondant dans le même sens, le Professeur Evariste NGAYIMPENDA affirme, dans le livre cité plus haut et à la même page, que, le premier agronome burundais connu, MIREREKANO a « bâti sa renommée sur la promotion des cultures maraîchères dans la région de Bugarama (…), mais également sur son combat anti-colonialiste aux côtés de RWAGASORE (…) ». Le même 4^e paragraphe, de la même lettre citée plus haut rédigée par HAROY à son chef le Gouverneur Général du Congo Belge, situe entre 1945 à 1952 la période d'embauche de MIREREKANO dans l'administration coloniale belge. Au 8^e paragraphe de cette même lettre de HAROY à son chef le Gouverneur Général du Congo Belge, HAROY montre déjà à son chef sa hargne contre MIREREKANO : « Il apparaît à ceux qui le connaissent comme une forte tête prêt à s'ériger en meneur nationaliste passablement illuminé. Son assurance a cru encore notablement depuis que, le 31 Mai dernier en notre présence Sa Majesté le Roi est arrêté longuement à son kraal de légumes sur la route de Muramvya ». La mesure d'éloignement n'ayant pas abouti étant donné la démission en question, J.P HAROY passa à l'étape suivante si on se réfère au témoignage de NDARUBAGIYE dans le même site web précisé plus haut: le Gouverneur J.P HAROY « convoqua à son cabinet Paul Mirerekano pour le dissuader de se lancer dans cette lutte politique, et comme il refusa de se plier à cette injonction, son compte en banque fut bloqué dès le lendemain sur ordre du Gouverneur Harroy. Plus tard, le considérant avec Rwagasore comme étant les vrais piliers du parti Uprona, l'administration coloniale décida de l'arrêter. Il échappa à la prison grâce à Rwagasore, averti par Alphonse Busigo » Mr NIYONZIMA souligne : « Quand RWAGASORE a été libéré, MIREREKANO est resté dans le collimateur des belges, et c'est pour éviter son emprisonnement que RWAGASORE l'a envoyé au Congo chez Patrice LUMUMBA dans le cadre des relations entre les organisations indépendantistes dans la région ». A ce propos, le point de vue de Mr NIYONZIMA converge

avec celui du Memorandum du FRODEBU à la p.55, avec celui du Pr NGAYIMPENDA à la page citée plus haut et avec celui de l'Historien L. MANWANGARI sauf que ce dernier précise que la tactique utilisée par RWAGASORE pour le faire fuir fut de l'embarquer dans sa délégation donnant suite à l'invitation du Premier Ministre Patrice LUMUMBA à l'occasion des cérémonies marquant l'Indépendance du CONGO le 30 juin 1960. Cependant, le Memorandum du FRODEBU et le Pr NGAYIMPENDA situent dans la période de séjours à Kinshasa la prise de conscience de RWAGASORE que MIREREKANO était menacé et « recherché par l'administration coloniale » (p.147) alors que L. MANWANGARI et NIYONZIMA la situent bien avant le départ à Kinshasa. A ce propos, le témoignage de l'Honorable NDARUBAGIYE s'avère plus proche de celui de l'Historien L. MANWANGARI lequel ajoute que, « sur demande de RWAGASORE, P. LUMUMBA installa MIREREKANO tout près de la Gare de Léopoldville (Kinshasa) après les cérémonies de l'Indépendance du Congo ». « Après l'assassinat de Patrice Lumumba, poursuit l'Honorable NDARUBAGIYE dans la même édition, Paul Mirerekano changea de lieu de refuge et s'installa quelques temps en Tanzanie ». Mr NIYONZIMA de conclure : « Quoi qu'il en soit, le Prince RWAGASORE et MIREREKANO sont les vrais héros de l'Indépendance du Burundi ». Au lendemain de la victoire de l'UPRONA, le Prince RWAGASORE rapatria son camarade MIREREKANO. Selon Mr Boniface Fidel KIRARANGAYA, dans son livre La Vérité sur le Burundi à la p.37, RWAGASORE « organisa une réception, en honneur de ce retour d'exil. Au cours de la réception, le Prince déclara qu'il veut que MIREREKANO se consacre entièrement au parti en qualité de Président de l'UPRONA ». Cette déclaration est confirmée par Mr NIYONZIMA dans son livre cité plus haut en soutenant que RWAGASORE « avait destiné la présidence de l'Uprona à Mirerekano ». Confirmant KIRARANGAYA et NIYONZIMA à propos de cette déclaration, l'auteur Jean-Marie SINDAYIGAYA soutient, dans son livre Sortir de la violence au Burundi.p.97, que « Rwagasore avait affirmé à plusieurs reprises qu'il comptait promouvoir Paul Mirerekano à la tête du parti UPRONA ». Abondent dans le même sens, les auteurs Angelo BARAMPAMA p.85 et 128, M. LUWEL et M. D'HERTEFELT, p.237. Terminons ce paragraphe en empruntant les termes du Pr. NGAYIMPENDA, qui écrit à la p.149 du livre cité plus haut, que « Cela étant, que Rwagasore ait eu l'idée de confier la direction du parti à Mirerekano n'a rien d'impossible, d'autant plus qu'il avait énormément servi, et jouissait de l'estime de tous les militants, de la base au sommet. » Selon KIRARANGAYA dans son livre, même page, après l'assassinat du Prince RWAGASORE, les deux hommes forts du régime, le nouveau Premier Ministre, André MUHIRWA et le ministre de l'Intérieur, Jean NTIRUHWAMA ont déclaré qu'en aucun cas ils ne pouvaient « confier le parti Uprona à un Hutu ! ». Ce fut le début du conflit Hutu-Tutsi comme le Président Julius Mwalimu Kambarage NYERERE l'a rappelé dans sa déclaration à Arusha : « MIREREKANO, était écarté de l'accès à la présidence à cause de son origine ethnique. Après quoi, en est suivi la discrimination contre les Hutus. A cet égard, l'équilibre du pouvoir entre la majorité et la minorité fut compromis. Ce témoignage du Président NYERERE a été publié dans son Plan de Paix en novembre 1998 à hauteur de son chapitre sur la recherche de l'origine du conflit au Burundi dans le cadre de sa médiation à Arusha. Relayant les propos de KIRARANGAYA, le Memorandum du FRODEBU aboutit à la même conclusion du Président NYERERE. « Il n'est certes pas exclu que de sa propre initiative et pour des ambitions personnelles, le Premier ministre Muhirwa ait cherché à éloigner Mirerekano, explique le Pr NGAYIMPENDA à la p.150 de son livre mentionné plus haut. « Pour contrarier le dessein de Mirerekano, poursuit le Pr NGAYIMPENDA à la p.151 il fut décidé au mois d'août 1962 que l'ancien comité présiderait aux destinées du parti, (…). Le Premier ministre Muhirwa, jusque-là premier Vice-Président, devenait ainsi Président Intérimaire, reclassant Paul Mirerekano à son ancien poste de Trésorier. A la p.151 du livre ci-haut cité, le Pr NGAYIMPENDA signale que « le 25 août 1962 Mirerekano convoqua un meeting au stade Prince Rwagasore où il évoqua de nouveau la nécessité des élections avec une pointe critique à l'endroit du gouvernement Muhira » (…) « Arrêté sur le fait (p.152), Mirerekano sera libéré dans la soirée par une cinquantaine de gendarmes qui escortèrent jusqu'à son habitation et assurèrent sa garde ». Cette mutinerie de gendarmes a été confirmée ce 13 octobre 2009 par Mr MAGENGE Pascal qui était le Commandant de la Gendarmerie du Royaume du Burundi ; il en parlait dans une conversation privée en pleine réception à l'Ambassade du Burundi à Bruxelles à l'occasion de la Commémoration de l'Assassinat du Prince RWAGASORE. Cependant, bien que le Commandant MAGENGE ait confirmé que « le 25 août 1962 Mirerekano convoqua un meeting au stade Prince Rwagasore » et qu'effectivement c'était dans le but de réclamer « de nouveau la nécessité des élections », le Commandant MAGENGE ne confirme pas que MIREREKANO ait pu « évoquer de nouveau la nécessité des élections avec une pointe critique à l'endroit du gouvernement Muhira » pour la simple raison que, précise Mr MAGENGE, il a lui-même « fait exécuter les ordres du ministre de l'Intérieur en empêchant MIREREKANO d'aller au Stade, en l'arrêtant et en l'amenant au Commissariat. Le Commandant MAGENGE souligne que pour faire passer le message « c'est Thaddée SIRYUYUMUNSI, ami de MIREREKANO, qui est rendu au Stade bondé de citoyens, surtout Upronistes, venus de tous les coins du pays. Après quoi, tous les gendarmes présents au Commissariat se sont mutinés et ont libéré MIREREKANO qui, le lendemain, fut reçu par le Roi, à l'initiative de ce dernier ». Finalement, les élections que MIREREKANO réclamait furent organisées le 14 septembre 1962 à Muramvya. Le tandem MUHIRWA-NTIRUHWAMA organisa la fraude électorale au détriment de MIREREKANO. « Les délégués des provinces de Rutana et Ruyigi qu'on savait acquis pour Mirerekano et pour Siryuyumunsi ne participassent pas au scrutin », indique le Pr NGAYIMPENDA à la p. 153 reprenant les propos de KIRARANGAYA dans le livre ci-haut cité à la p.40 qui souligne que les populations de ces 2 provinces étaient des « partisans les plus farouches » en faveur de ces 2 personnalités et que c'est pour cette raison qu'ils étaient empêchés de voter. Le ministre Pierre NGUNZU « donna l'ordre à tous les propriétaires de véhicules de la région de ne pas bouger de Rutana ». Le Pr NGAYIMPENDA à la p. 153 et Mr KIRARANGAYA à la p.40 confirment que ce dernier, « directeur de la Sûreté Nationale « d'ailleurs » et

Président du Bureau Politique de l'UPRONA » a placé « trois pelotons de policiers à l'entrée de Muramvya pour bloquer la voie aux électeurs venus de Ruyigi ». Le Commandant MAGENGE a ajouté, à l'occasion de ma conversation citée plus haut, que « sur ordre du ministre de l'Intérieur », il a été « obligé d'imposer un laissez-passez à tout burundais qui se rendait à Muramvya lors de l'élection du président du Parti UPRONA ». Ce fut le grand tournant qui éloigna de plus en plus l'UPRONA de la démocratie. Selon le Pr NGAYIMPENDA à la p. 156, « ce virage marqua une rupture définitive au sein du parti UPRONA (…) Les querelles internes nées de cette rupture aboutiront à la scission du parlement en ailes Casablaca et Monrovia ». A propos de ce grand tournant, le Président NYERERE va plus loin que la scission dans sa déclaration d'Arusha en 1998 : « Cet état de choses déclencha l'antagonisme ethnique encore en vigueur ». A ce propos, le site web www.arib.info conclut dans son édition de ce 19 octobre 2009 : « Le crime de déni de démocratie fait entrer le Burundi, pour de longues années dans un système autocratique et oppressif meurtrier ». Le 26 février 1963, MIREREKANO est de nouveau jeté en prison, cette fois à Mpimba. Il est relâché le 17 juillet 1963 sous l'intervention personnelle du Roi MWAMBUTSA IV. Menacé, de nouveau, dans son intégrité physique, MIREREKANO prit le chemin de l'exil en juin 1964 et se réfugia au Rwanda. En 1965, il rentra triomphalement député après une campagne électorale menée tambour battant, en son absence, par son épouse Catherine SINIREMERA de l'ethnie tutsi. L'Honorable NDARUBAGIYE nous donne une brève description poignante de cette campagne : « Etant absent, c'est sa femme, Catherine, qui fit campagne pour lui en quelques mots et en promenant sa photo : « Vous le connaissez tous et il m'a demandé de vous dire qu'il sollicite vos voix ». Alors qu'il exerçait le mandat de Vice-Président de l'Assemblée Nationale, MIREREKANO Paul fut arrêté avec plusieurs dizaines de députés le 19 octobre 1965. Selon, un des rares rescapés des exécutions qui en sont suivi, l'Historien Léon MANWANGARI, « tous ces représentants du Peuple ont été exécutés le 25 octobre 1965 par les hommes du Capitaine MICOMBERO » au moment où le Roi avait pris la fuite vers Genève. Le Président de l'Assemblée Nationale, Thaddée SIRYUYUMUNSI, de l'ethnie tutsi, fut ensuite jeté en prison. Je ne saurais pas mieux en arrêter là avec ces témoignages qu'empruntant les termes de l'Honorable NDARUBAGIYE dans le site web signalé plus haut : « (…) ceux qui accusèrent Paul Mirerekano et ses compagnons d'avoir tenté de renverser la monarchie s'empressèrent de la renverser eux-mêmes peu après, ce qui est bien étrange n'est-ce pas ? (…) il n'y a pas eu de procès digne de ce nom, ni avocat de la défense, ni témoins, ni preuves, afin de démontrer de façon irréfutable la culpabilité individuelle de chaque accusé ».